

2 ANS[•] 1^{ER} BILAN

2016



PRÉSIDENCE
DE LA POLYNÉSIE
FRANÇAISE



M. FRITCH ÉDOUARD

Président de la Polynésie française, en charge de l'égalité des territoires, du partenariat avec les collectivités, du développement des archipels, des postes et télécommunications, des affaires internationales et intérieures, ainsi que du développement de l'agriculture et de l'artisanat.



M. LAUREY Nuihau

Vice-président de la Polynésie française, Ministère du budget, des finances et des énergies



M. ROHFRTSCH Teva

Ministre de la relance économique, de l'économie bleue, de la politique numérique, de la promotion des investissements, chargé des relations avec l'Assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel



M. ALPHA Tearii

Ministre du logement et de la rénovation urbaine, de la politique de la ville, des affaires foncières et du domaine



M. SOLIA Albert

Ministre de l'équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme et des transports intérieurs



M. MAAMAATUAIAHUTAPU Heremoana

Ministre de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement



M. BOUISSOU Jean-Christophe

Ministre du tourisme, des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, porte-parole du Gouvernement



Mme. FROGIER Priscille Tea

Ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine



Mme. SANQUER-FAREATA Nicole

Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports



M. HOWELL Patrick

Ministre de la santé et de la recherche

LE MOT DU PRÉSIDENT



LA POLYNÉSIE EST SUR LA BONNE VOIE

Le 12 septembre 2014, l'Assemblée de la Polynésie française m'a élu président du Pays. La feuille de route assignée au gouvernement qui a été formé dans la foulée, le 16 septembre, s'inscrivait dans la continuité du programme politique sur lequel nous nous étions engagés devant les électeurs en 2013.

Ce programme prévoyait que la période 2013-2014 serait consacrée aux mesures d'urgences pour redresser les finances du Pays, ce qui a été fait, grâce à une meilleure gestion, mais aussi grâce à la contribution de chacun des Polynésiens. Ces mesures ont permis en deux ans de dégager plus de 10 milliards de recettes additionnelles

La période 2015-2018 est consacrée au lancement des grands chantiers productifs et créateurs d'emploi.

Le gouvernement s'est attaché à poursuivre les actions et les réformes pour redresser les finances publiques (saluées par un relèvement de la note Standard and Poors), dégager les ressources nécessaires à la relance de l'activité économique, et moderniser notre Pays au travers de schémas directeurs et de plan stratégiques qui offrent une vision sur le long terme et rassurent les acteurs économiques et les bailleurs de fonds.

Les indicateurs économiques publiés par l'Institut d'émission d'outre-mer pour le deuxième trimestre 2016 viennent confirmer que nous sommes sur la bonne voie, et notamment en matière de relance de l'emploi qui enregistre une hausse de 1,1% sur un an. Cette tendance positive, après celle de 2015, vient mettre un terme à la spirale négative connue entre 2009 et 2014, période durant laquelle nous n'avons cessé de perdre des emplois.

Parallèlement depuis 2014, et afin de limiter la précarité, plus de 12.000 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un stage d'insertion, dont 9700 CAE.

Le gouvernement a toutefois constaté au début de l'année que malgré les efforts importants pour

soutenir la croissance au travers de l'investissement public (chantiers routiers, lancement de programmes de logements sociaux sans précédent, de construction d'établissements scolaires, etc), le redémarrage de l'activité économique restait timide, d'autant que le projet Mahana Beach, qui n'a pas trouvé ses financements, est relancé sous une autre formule, en faisant appel aux investisseurs locaux. Le projet aquacole de Hao avance normalement et devrait démarrer avant la fin de cette année.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a fait approuver en avril dernier par l'Assemblée de la Polynésie un plan d'actions économiques, pour stimuler la consommation des ménages et la relance économique, ainsi qu'un plan massif d'investissements public-privé portant sur un montant de 60 milliards d'ici 2018.

Ce regain d'activité ne sera toutefois pas suffisant pour ramener les comptes sociaux à l'équilibre, gravement affectés par la perte de cotisants lors de ces dernières années et l'inertie des gouvernements précédents à prendre les mesures qui s'imposaient pour enrayer l'hémorragie. Le gouvernement a donc ouvert, avec courage et détermination, en concertation avec les partenaires sociaux, le chantier prioritaire de la réforme de la PSG et le mènera à son terme. Les premières mesures seront présentées avant la fin de l'année. Elles s'appuieront aussi sur la mise en œuvre du nouveau Schéma d'organisation sanitaire 2016-2021.

Dans un dialogue constant avec l'Etat, et avec son appui financier, la Polynésie française est bien sur la voie du redressement. Que ce soit en matière économique ou en matière de réformes sociétales, le gouvernement a pris à bras le corps tous les dossiers pour les faire aboutir, avec un sens aigu de l'intérêt général et dans la transparence. Nous poursuivons avec confiance le travail engagé au seul bénéfice de l'ensemble des Polynésiens.

DES FINANCES PUBLIQUES ASSAINIES POUR SOUTENIR NOTRE DEVELOPPEMENT

La politique de réduction des dépenses et de relance de l'investissement public accentuée de 2014 à 2016 a permis à la Polynésie française de retrouver le chemin de la croissance économique avec les deux premiers exercices consécutifs de croissance du Produit Intérieur Brut enregistrés depuis 2008 (+1,8% en 2014 et +1,7% en 2015). Ce redressement budgétaire et financier est mis au service de la commande publique afin de soutenir l'activité économique du Pays avec un Plan massif d'investissements de 60 milliards.



SUR LE PLAN FINANCIER

- Poursuite des actions de redressement de la situation des finances publiques ayant conduit en mai 2016 au premier relèvement de la notation de la Polynésie française depuis 2001 sortant ainsi cette dernière de la catégorie à risque dite « spéculative » à la catégorie dite « d'investissement ».
- Retour en 2016 de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) au financement des investissements publics de la Polynésie française, notamment dans le domaine du logement social.
- Signature en mars 2016 du protocole d'accord relatif à l'adhésion de la Polynésie française à l'Agence France Locale (AFL) pour le financement à long terme et au meilleur coût des investissements publics.
- Elaboration et mise en place du Contrat de projets 2015-2020 intégrant pour la première fois un volet spécifique destiné au financement des investissements de compétence communale.
- Réforme de la fiscalité communale engagée en vue d'un rééquilibrage des ressources publiques des communes. Les premières taxes communales nouvelles seront créées en matière de production hydroélectrique et d'extraction d'agrégats.

SUR LE PLAN BUDGÉTAIRE

- Instauration d'un programme de réduction des dépenses publiques pluriannuel (programme triennal 2016-2018 de baisse de 10% des dépenses publiques non obligatoires).
- Réduction progressive de l'endettement structurel de la Polynésie française par la baisse des emprunts nouveaux et la provision des emprunts obligataires remboursables *in fine* à l'échéance.
- Accentuation des mesures d'apurement des comptes

publics (amortissements, provisions, admissions en non-valeur, ...) visant à améliorer la sincérité comptable et budgétaire.

- Modernisation des procédures budgétaires et réforme du système de gestion des finances publiques.

UN PLAN MASSIF D'INVESTISSEMENTS

- Une très forte progression de l'épargne nette entre 2014 et 2015 (+7 milliards XPF) qui permet ainsi de soutenir une politique ambitieuse en termes d'investissements publics dans le cadre d'une gestion dynamique de la dette.
- Des liquidations de dépenses d'investissement en progression constante à près de 22 milliards XPF en 2015 et 2014 soit près de 14 milliards XPF de dépenses publiques supplémentaires en deux ans, comparées à 2013.
- Des opérations achevées déjà emblématiques en termes d'aménagements du territoire ou d'équipements structurants au profit des populations : collège de Teva I Uta (1,6 milliard XPF) du CETAD de Rangiroa (280 millions XPF), démarrage des travaux du lycée et collège de Bora Bora (2,6 milliards XPF), travaux sur les réseaux routiers pour 7,1 milliards XPF, travaux de mises aux normes d'aéroports (1,6 milliard XPF) notamment.
- L'élaboration d'un Plan Massif d'Investissements portant sur 60 milliards XPF d'investissements publics et privés sur 3 ans financés par le Pays, les bailleurs de fonds traditionnels, les banques de la place et les entreprises privées : la 1^{ère} pierre du Pôle de Santé Mentale d'un montant de 3,6 milliards XPF sera posée avant la fin de l'année, les crédits d'impôts consentis pour soutenir l'investissement privé seront portés de 2,9 milliards XPF à 3,5 milliards XPF dès 2017.

UNE VISION DU DÉVELOPPEMENT AFFIRMÉE SUR LE LONG TERME

Après tant d'années d'errances politiques, le gouvernement a souhaité planifier le développement économique, social, culturel et environnemental de la Polynésie française en donnant plus de visibilité au travers de schémas directeurs et de plan stratégiques qui engagent le Pays sur le moyen et le long termes. Une vision sans précédent qui permet aussi de rassurer les bailleurs de fonds.

- Adoption du plan climat-énergie 2015-2020 avec 50 mesures opérationnelles ;
- Adoption du plan de transition énergétique ;
- Relance de la procédure d'élaboration du Schéma d'aménagement général (SAGE) dans le cadre du Contrat de projets 2 - Appel à candidature des bureaux d'études effectué pour un lancement de la mission avant fin 2016 ;
- Adoption par l'Assemblée en septembre 2015 du Schéma directeur des transports interinsulaires durables 2015-2025, attendu depuis une dizaine d'années, et regroupant les aspects maritimes et aériens ;
- Schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables déposé à l'Assemblée pour son adoption avant fin 2016 (vote favorable du CESC en juillet 2016) ;
- Lancement de l'élaboration du projet stratégique 2017-2027 du Port autonome de Papeete - phase de diagnostic effectuée et démarrage des consultations auprès de la Communauté portuaire dès octobre 2016 ;
- Adoption de la politique publique sectorielle du tourisme de la Polynésie française pour les années 2015-2020 avec plan de 134 actions concrètes sur 5 ans ;
- Adoption d'un plan triennal de recrutement dans la fonction publique territoriale (organisation de 22 concours sur 3 ans concernant 964 postes) ;
- Adoption d'un plan triennal de formation des agents

- de la fonction publique, premier du genre ;
- Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de la pêche hauturière pour les 10 prochaines années ;
- Adoption d'un plan d'orientation stratégique pour la mise en œuvre d'une politique publique de la famille (transmis à l'Assemblée) ;
- Mise en place d'un plan de prévention de la délinquance Etat/Pays ;
- Approbation des Orientations Stratégiques 2016-2025 pour la santé ;
- Adoption du Schéma d'Organisation Sanitaire 2016-2021 ;
- Elaboration de la stratégie polynésienne de lutte contre le cancer 2016-2025 ;
- Elaboration du schéma de prévention contre le surpoids et l'obésité ;
- Elaboration du schéma directeur de santé mentale ;
- Elaboration du plan de lutte contre les arboviroses ;
- Stratégie Territoriale d'Innovation (2014-2018), financée par le Fonds Européen de Développement ;
- Elaboration du Plan d'orientation stratégique quinquennal du Groupe OPT ;
- Elaboration du schéma directeur d'aménagement numérique ;
- Elaboration de la première politique sectorielle des déchets ;
- Elaboration du schéma directeur de gestion des déchets dangereux en Polynésie française et réglementation de leur transport ;
- Réalisation d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ;
- Elaboration d'un schéma directeur des équipements sportifs sur les 20 prochaines années ;
- Signature du schéma directeur des formations, le 07 décembre 2015 entre l'Université, le Vice-rectorat, les ministères du Travail et de l'Education Actualisation de la Charte de l'éducation ;
- Schéma directeur de l'habitat ;
- Schéma directeur des affaires foncières ;
- Code de l'habitat et de la construction aidée ;
- Convention cadre des programmes de rénovation urbaine.

UN PLAN EXCEPTIONNEL D'ACTIONS ÉCONOMIQUES POUR RELANCER L'ACTIVITÉ

En complément du Plan d'investissement massif, le gouvernement a décidé de mettre en place un Plan exceptionnel d'Action Economique (PAE) visant à stimuler l'activité en vue de rétablir un volume d'affaires significatif à même de relancer la dynamique de création d'emplois et rétablir les fondamentaux économiques du Pays. Cet effort particulier pour susciter de nouveaux relais de croissance en substitution des transferts publics permet d'injecter 1,4 milliard dans l'économie polynésienne sur le seul exercice 2016.

SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES

RÉALISÉ :

- Baisse du prix des médicaments remboursables en moyenne de -3,5 % ;
- Baisse du prix des carburants de 178 CFP à 128 FCFP, soit -50 FCFP/L (-28%) pour l'essence, et de 165 à 130 CFP, soit -35 FCFP/L (-27%) pour le gasoil de 2015 à 2016 ;
- Augmentation de 2% de l'indice des fonctionnaires FPT ;
- Assouplissement du régime des soldes commerciales ;
- Mise en place de l'Autorité Polynésienne de la Concurrence et démarrage des travaux de l'autorité ;
- Protection des consommateurs pour améliorer la transparence des contrats et l'information délivrée aux consommateurs : Loi de Pays votée le 23 juin 2017.
- Baisse du prix du riz par le jeu de la concurrence en permettant de passer le prix d'entrée du kilo de riz de 100FCFP à 89 FCFP ;
- Lancement de la Météo des prix : publication de relevés de prix de produits de consommation courante relevés dans différents lieux de ventes.

EN COURS :

- Révision globale de la liste des PPN,
- Baisse des charges pour l'ouverture des commerces le dimanche.

SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES MÉNAGES

RÉALISÉ :

- Opération « voiture propre », pour inciter au changement de véhicule de plus de 7 ans en faveur d'un véhicule moins polluant (Bonus spécial voiture électrique ou hybride avec prime jusqu'à 500.000 FCFP) : 150 millions FCFP investis par le Pays en 2016 ;

- Extension de l'Aide à l'Investissement des Ménages (AIM) à la rénovation des habitations en plus de l'AIM « construction » : 300 millions investis par le Pays en 2016, 600 millions en deux ans.

EN COURS :

- Projet de Loi de Pays sur la réduction des frais d'enregistrement d'acquisition des terrains nus et l'exonération de l'impôt foncier pour des constructions d'habitations démarrées avant le 31/12/2017, sortie : quatrième trimestre 2016 ;
- Création d'un fonds d'aide de 160 millions destiné aux familles pour sortir de l'indivision.

RELANCE DE L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

RÉALISÉ :

- Prêt d'Aide à la Création d'Entreprises avec une dotation de 250 millions FCFP en 2016 et 150 millions pour 2017, pour aider nos jeunes créateurs d'entreprises (prêts jusqu'à 5 millions FCFP, projets jusqu'à 10 millions FCFP, pas de garantie spécifique, suivi individualisé) et relance des dispositifs SOFIDEP (prêt archipels éloignés, prêts participatifs à l'export, prêt aux secteurs primaires, prêt au développement durable, prêt à l'innovation ...) ;
- Aide à l'équipement des entreprises pour soutenir les projets d'entreprises en création ou en développement (jusqu'à 3 millions FCFP plafonnée à 50% de l'investissement), 100 millions FCFP, investis par le Pays en 2016 ;
- Aide au commerce de proximité en soutien aux commerces et prestataires de services disposant de locaux en difficulté : travaux d'aménagement, de rénovation, d'extension, de signalétique jusqu'à 5 millions FCFP, plafonnée à 70% de l'investissement), 150 millions FCFP, investis par le Pays en 2016 ;

- Aide à la connexion des entreprises : prime forfaitaire de 100.000FCFP pour aider les TPE à se connecter (installation, câblages, modem, matériels divers), 20 millions FCFP, investis par le Pays en 2016 ;
- Développement du partenariat avec l'ADIE pour la distribution de prêts jusqu'à 1 MF avec accompagnement du porteur de projet, le pays a investis 54 millions en cumul sur 2015 et 2016 ;
- Soutien à la gouvernance des entreprises : protection du patrimoine de l'entrepreneur individuel
- Adaptation de la Loi NRE en Polynésie française (fonction de président de conseil d'administration et de direction générale pour les SA) ;
- Réactivation de la commission de défiscalisation locale pour accompagner les projets dans les domaines de l'industrie, de l'agro-alimentaire, du tourisme et notamment la rénovation de complexes hôteliers : 2,7 milliards investis par le Pays pour 10,5 milliards de projets soutenus, en cumul sur 2015 et 2016.

EN COURS :

- Concours de porteurs de projets : dans les filières de l'agro-durable, de l'économie circulaire et de l'économie numérique, 45 millions seront investis par le Pays en novembre 2016 ;
- Lancement de la plateforme « Initiative Polynésie » : octroi de prêts d'honneur jusqu'à 2 MF et accompagnement du créateur d'entreprise par un réseau de parrainage, 3^{ème} trimestre 2016 pour une enveloppe de 60 millions ;
- Déploiement des offres de prêts de la BPI (Prêt de Développement des Entreprises avec fonds de garantie à 100%, prêts hôtellerie et restauration en Polynésie française à 2%), 3^{ème} trimestre 2016 ;
- Partenariats public / privé sur les réserves foncières du Pays, lancement de projets d'incubateurs et pépinières d'entreprises (ateliers relais de la mer, incubateur numérique) : 100 millions FCFP, investis par le Pays en 2016 (études) ;

- Projet de Loi incitative sur les grands projets portés par des investisseurs locaux : 1^{er} trimestre 2017.

SUIVI GLOBAL ET ÉVALUATION

RÉALISÉ :

- Tableaux de bord de performance et de suivi des indicateurs économiques : baisse de l'inflation de -0,6% entre 2015 et 2016, augmentation de +1,1% du PIB en 2015, l'objectif de 2016 : +1,5% et retour à un solde positif de création d'emplois en 2015 et 2016 ;
- Ateliers-débats dans le cadre des « Rencontres Economiques » deux fois par an entre le gouvernement et les organisations professionnelles représentatives.

EN COURS :

- Organisation du Forum annuel sur « La refondation de l'économie polynésienne » pour octobre 2016.



ÉCONOMIE BLEUE : DÉVELOPPEMENT DE NOS RESSOURCES MARINES

La mer et nos habitants qui en vivent sont au cœur des préoccupations du gouvernement. La perliculture a traversé de graves crises ces dernières années et la priorité a été donnée à une réorganisation complète de la production et des instances de gouvernance du secteur ; la pêche s'affirme sur les marchés à l'export et doit se redonner un cap, notamment dans une démarche éco-responsable ; l'aquaculture est à l'aube d'un changement d'échelle majeur l'implantation de la ferme de Hao.



RÉORGANISATION DU SECTEUR DE LA PERLICULTURE

EN COURS :

- Elaboration de la nouvelle réglementation du secteur de la perliculture en concertation avec les professionnels : mise en place de quotas de production, création de comités de gestion pour chaque île perlicole, simplification des procédures de commercialisation, renforcement de la protection de l'environnement et accompagnement par le pays en matière de labellisation des produits perliers, Loi de Pays présentée au troisième trimestre 2016.

RELANCE DE LA PÊCHE POLYNÉSIE NNE

EN COURS :

- Elaboration du schéma directeur stratégique de la pêche hauturière pour les 10 prochaines années, livraison attendu 1er trimestre 2017;
- Lancement de la procédure d'obtention de la certification de pêche durable « MSC » pour la flotte palangrière polynésienne, 2017;
- Réforme et simplification des aides à la pêche, 2ème semestre 2017 ;
- Rédaction du code de la pêche lagonaire, 1er trimestre 2017 ;
- Travaux de préparation de l'aire marine gérée de 5,5 millions km², horizon 2020.

RELANCE DE LA CONSTRUCTION NAVALE

- Renforcement du dispositif de défiscalisation locale pour relancer la construction des navires de pêches par des sociétés polynésiennes en Polynésie française, troisième trimestre 2016.

DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

EN COURS :

- Mise en place d'un pôle d'activité bio marine à Faratea avec construction d'ateliers-relais de la mer, d'un lotissement aquacole, et d'une zone de développement de la crevetticulture, phase étude lancée au troisième trimestre 2016 ;
- Poursuite du développement du programme de pisciculture (Paraha peu);
- Développement des techniques d'élevage de crevettes en cages à Teahupoo en vue d'un développement dans les lagons du Pays ;
- Suivi technique du projet de ferme aquacole de Hao.

PROTECTION DE NOS RESSOURCES

EN COURS :

- Poursuite des programmes de créations de zone de pêche réglementées et organisation des cycles de pêches communautaires lagonaire (trocas, rori, etc).

EXPLORATION DE NOUVELLES VOIES : LES RESSOURCES MINIÈRES SUBAQUATIQUES

RÉALISÉ :

- Travaux d'évaluation des potentialités par l'IRD pour la valorisation des ressources minières sous-marines ;

EN COURS :

- Rédaction du nouveau code des mines de la Polynésie française, suite des travaux avec l'IRD pour la valorisation des ressources minières sous-marines.

HAO : UNE FERME AQUACOLE DE DIMENSION INTERNATIONALE

L'atoll de Hao a été choisi pour accueillir la base logistique centrale d'une ferme aquacole de dimension internationale regroupant toutes les activités nécessaires à la création d'une filière complète de production de poissons de lagons polynésiens en vue de l'export : éclosion, centre de grossissement, partenariat avec des fermiers locaux jusqu'à la pré-commercialisation, transformation et valorisation du poisson, packaging et exportation, projet estimé à 100 milliards FCFP sur 10 ans, objectif à terme de production de 50.000T de poissons produits sur plusieurs atolls polynésiens. Après plusieurs années de gestation, le gouvernement vient rendre concret ce projet qui a trop souffert de lenteurs administratives et d'absence de décisions claires par le passé.

DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

RÉALISÉ :

- Instruction des permis de terrassement, de chantier et d'exploitation : Ils ont été délivrés respectivement les 3 juin 2016, 11 juillet 2016 et le dernier, celui de l'exploitation, le lundi 5 septembre 2016;
- Travaux publics accompagnant le projet : digue et route de contournement pour 310 millions ;
- Dépollution du site destiné à recevoir la ferme aquacole et une partie du lagon par l'Etat : les travaux ont été réalisés au 1er semestre 2016.

EN COURS :

- Transfert de la centrale électrique avec le concours de la commune de Hao et de l'opérateur EDT, 300 millions FCFP, hors équipements EDT, en 2017.

PRÉPARATION DE LA PHASE CHANTIER

EN COURS :

- Engagement de la planification de la phase travaux par l'investisseur Tahiti Nui Ocean Sea Food en veillant à maximiser le recours aux entreprises polynésiennes dans tous les corps de métiers.

PRÉPARATION DE LA PHASE EXPLOITATION

RÉALISÉ :

- Sélection de 10 demandeurs d'emplois polynésiens diplômés en aquaculture et /ou en gestion (Bac+2 à Bac +5) pour constituer la première promotion de cadres polynésiens formés à l'Université de Shanghai en vue de constituer un vivier de cadres intermédiaires et supérieurs pour la ferme, financement assuré par l'investisseur avec soutien du Pays (8 millions FCFP).

EN COURS :

- Formation des lauréats sur 6 mois sur les techniques aquacoles à Shanghai et préparation des futures promotions ;
- Validation des cycles d'exploitation et des circuits économiques en vue de la maximisation des retombées économiques pour les habitants de Hao et des Tuamotu mais aussi des entreprises polynésiennes dans leur globalité (circuits logistiques, cycles des fermiers, procédures export, etc.) ;
- Préparation d'un suivi scientifique et environnemental de la ferme avec le concours d'experts reconnus désignés par le Pays en partenariat avec TNOF.

● LA CRÉATION D'EMPLOIS EST DE RETOUR

Le gouvernement a mis en œuvre sa stratégie de développement du tourisme. Elle recouvre la réouverture d'hôtels (Hilton Faa'a, Pearlbeach Manihi, Novotel Bora-Bora) et le lancement de nouvelles constructions de Resorts (hôtels du golf de Temae, etc) et l'extension d'hôtels existant. L'emploi dans l'hôtellerie-restauration a augmenté de +3,4% en 2014 et de +1,3% en 2015.



INCITER LES EMPLOYEURS À EMBAUCHER

Les mesures prises par le gouvernement visent à faciliter la création d'emplois durables et l'embauche par les entreprises.

- Par une réforme des mesures d'aides à l'emploi de type contrat aidé privilégiant « l'emploi durable » (1420 mesures initiées) et qui ne soit pas uniquement à visée sociale (autrement dit sans réelle perspective d'insertion professionnelle) :

- l'Aide au Contrat de Travail (ACT) : pour toute embauche en CDI, l'employeur bénéficie durant 2 ans d'un remboursement forfaitaire des cotisations sociales, soit une aide financière de 864 000 F CFP ;
- et l'Aide au Contrat de Travail Professionnel (ACT Pro) : fondée sur le principe de l'alternance (formation pratique au sein de l'entreprise et formation théorique dans un organisme de formation), elle permet à tout employeur embauchant en CDI de bénéficier d'une aide financière de 1 320 000 FCFP ;

- l'Aide au Contrat de Travail du PRIMO salarié (ACT PRIM) : conçu à l'adresse des employeurs embauchant leur premier salarié en CDI, ce dispositif fondé sur une exonération des charges patronales (1 104 000 FCFP sur deux ans) viendra compléter la palette des mesures d'aide (Loi du pays en cours de préparation) ;

- Par la création des « contrats de chantiers » permettant de répondre à la fluctuation de l'activité des entreprises de BTP dans le cadre temporel fixé par la durée des projets/chantiers, tout en offrant aux salariés une perspective d'emploi supérieure à deux ans avec une possibilité de réembauche ;

- En développant, moyennant l'élaboration d'un cadre réglementaire (en cours), des services à la personne, qui répondent à une demande croissante de la population polynésienne et représentent un marché

porteur en termes de création d'emplois ;

- En facilitant le travail du dimanche pour certaines activités ;
- En œuvrant à l'émergence de petites entreprises par la réactivation de l'ICRA ;
- En favorisant l'insertion et la formation professionnelle des travailleurs handicapés moyennant le transfert de ces missions au SEFI et l'assouplissement du cadre réglementaire idoine.

DÉVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE

- Mise en œuvre, à titre expérimental, de programmes de formation et d'accompagnement permettant aux bénéficiaires d'un CAE d'accéder à un premier niveau de qualification en suivant une formation théorique en organisme de formation, en alternance avec son activité en organisme d'accueil, sachant que parmi les 12 480 demandeurs d'emploi qui ont bénéficié d'un dispositif de stage d'insertion pour un coût de 6,3 milliards CFP, seuls 15% ont trouvé un emploi salarié dont 9% en temps plein ;

- Développement de l'apprentissage (signature le 15 juin 2016 de la convention-cadre mettant notamment en place un comité de formation par apprentissage qui réunit les principaux acteurs de la formation initiale de l'Etat (vice rectorat) et du Pays (Ministère de l'éducation, la DGEE) ;

- Réforme des dispositifs de stages d'insertion et de formation professionnelle : les travaux en cours ont pour visée de proposer un seul dispositif en lieu et place des 3 existants (SIE, STEP et CAE), en proposant divers parcours de formation et d'insertion et en favorisant l'alternance.

RENFORCEMENT DU DISPOSITIF CAE

Depuis 2014, sur les 12 480 demandeurs d'emploi qui ont bénéficié d'un dispositif de stage d'insertion, 9 700 se sont vus octroyer un CAE, tant dans les administrations publiques que dans le secteur privé. La demande restant forte tant que l'économie n'a pas retrouvé un rythme de croissance suffisamment important, la mesure en faveur des CAE sera amplifiée en 2017.

DES RÉSULTATS POSITIFS

La politique menée depuis deux ans par le gouvernement a permis d'inverser la courbe de l'emploi. Alors que la variation moyenne annuelle observée entre 2011 et 2015 continuait d'enregistrer des pertes d'emplois (-1,1% par an), depuis juin 2015 l'indice de l'emploi a retrouvé une progression positive de +1,1%. Au premier trimestre 2016 le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de 6% par rapport au trimestre précédent. Cette évolution devrait s'affirmer à la faveur de la mise en œuvre des nouveaux dispositifs d'aides à l'emploi et des mesures en faveur de la relance de l'économie.



ZOOM SUR

L'EMPLOI SALARIÉ POURSUIT SA PROGRESSION

Au deuxième trimestre 2016, la progression de l'emploi salarié marchand s'accroît, +0,7% (CVS) après +0,2% au trimestre précédent. L'emploi est en hausse dans l'ensemble des secteurs, à l'exception de celui de l'hôtellerie-restauration (-0,3%). La construction connaît la plus forte hausse (+1,4%).

Sur l'année, la hausse de l'emploi salarié (+1,1%) est tirée par le secteur tertiaire dans son ensemble : hôtellerie-restauration (+3,1%), commerce et autres services (+1,7%). Elle est toutefois atténuée par la baisse observée dans les secteurs de la construction (-2,8%) et de l'industrie (-1,1%)

(Note presse IEOM, septembre 2016)

AUGMENTATION DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES

Au 31 décembre 2015, il y avait 24.589 entreprises actives, soit 904 de plus qu'au 31/12/2014 (+3,8%).

Durant l'année 2015 :

- 2695 entreprises ont été créées (+8% par rapport 2014),
- 950 ont été réactivées, (+14,2%/2014)
- et 2391 ont disparu (+2%/2014)

Sur les 2695 entreprises créées en 2015, 1% déclarent au moins un employé à leur création ; 9% des entreprises créées en 2014 ont embauché au moins un salarié durant la première année d'exploitation.

(source ISPF - juin 2016)

● NOUVELLE POLITIQUE PUBLIQUE DU TOURISME : +20% DE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE ENTRE 2013 ET 2016

Le gouvernement a mis en œuvre sa stratégie de développement du tourisme. Elle recouvre la réouverture d'hôtels (Hilton Faa'a, Pearlbeach Manihi, Novotel Bora-Bora) et le lancement de nouvelles constructions de Resorts (hôtels du golf de Temae, etc) et l'extension d'hôtels existant. L'emploi dans l'hôtellerie-restauration a augmenté de +3,4% en 2014 et de +1,3% en 2015.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS DE LA STRATÉGIE

Cette politique publique du tourisme de la Polynésie française est organisée autour de trois axes stratégiques :

1. Affirmer la destination (promotion, commercialisation) ;
2. Mettre en place les conditions de développement du tourisme (infrastructures, structuration, formation et réglementations) ;
3. Restructurer la gouvernance (organisation de la concertation et du dialogue).

Cette stratégie est, à la fois :

- Réaliste et opérationnelle (elle comporte 134 actions concrètes) ;
- Financiable (chaque action est chiffrée dans un cadre de dépenses à moyen terme qui comporte, en recettes, les programmes Contrat de Projets et FED) ;
- Organisée et évaluable (chaque objectif est assorti d'indicateurs d'évaluation).

Moyens financiers partenariaux pour le tourisme

- 3,6 milliards F CFP pour la programmation 2015-2020. Du Fonds européen de développement (FED) ;
- 8,950 milliards F CFP du Contrat de projets.

Sur 134 actions que compte la stratégie :

- 11% (15) sont achevées ;
- 30% (40) sont en cours de réalisation ou partiellement achevées ;
- 16% (21) sont programmées en 2017.

AFFIRMER LA DESTINATION

Le budget de Tahiti Tourisme est passé de 2014 à 2015 de 1 352 370 000 F CFP à 1 502 370 000 F CFP et en 2016 1 582 767 050 F CFP pour :

- Nouvelle campagne à l'international (Les îles du Mana) ;
- Nouveaux marchés (Chine, Brésil, Australie, Canada) ;

- Développement d'un site web et d'applications mobiles ;
- Soutiens à des événements locaux de portée internationale.

METTRE EN PLACE LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME

RENFORCER LA FRÉQUENTATION DES BATEAUX DE CROISIÈRE

- L'autorisation accordée aux casinos à bord des navires de croisière battant pavillon étranger dans la mer territoriale de la Polynésie française permet de prolonger les escales (donc plus de dépenses) ;
- La facilitation des visas pour les équipages étrangers (obtenue en partenariat avec l'Etat est une souplesse qui déclenche le choix de la Polynésie française comme escale (c'était un frein jusque là) ;
- La construction d'un terminal croisières à Papeete ;
- L'aménagement d'une plage et d'activités à Fakarava (plage de Makarea) pour faciliter l'escale ;
- La création d'une organisation régionale sur la croisière afin de conjuguer les efforts pour rendre le Pacifique attractif (1^{ère} édition du South Pacific Cruise Forum (SPCF) octobre 2015) ;
- Résultat : augmentation du tourisme de croisière : En 2016 : 32 paquebots à Tahiti (151 escales) et 884 dans les îles, soit 1035 escales au total (+10% par rapport à 2015).

AIDER AU DÉVELOPPEMENT DES PENSIONS DE FAMILLE

- Soutien à l'association des pensions de famille (En 2015 et 2016 : 15 M F CFP de subvention, 30 M en 2017) ;
- Création et lancement d'un site d'information (coût total : 15 000 000 F CFP) ;
- Partenariat avec l'organisation « Clé Vacances » ;
- Séminaires de formation des Tours opérateurs sur la PF ;
- Salons du tourisme : 2 en 2015 (2 en 2015) : 13 000 visiteurs/salon et 2 en 2016 (15 000 visiteurs). Chiffre d'affaires estimé à 329 000 000 F CFP/salon.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME NAUTIQUE ET TERRESTRES

- Aménagements de pontons et ancrages écologiques aux Iles Sous-le-Vent ;
- Projets de marinas aux ISLV (études en cours) ;
- Aménagement de zones de traitement des eaux usées (ISLV, IDV) ;
- Construction d'équipements (pontons, ancrages, eau potable, traitement des déchets) dans l'ensemble des archipels (étude en cours) ;
- Soutien à l'organisation de la Tahiti Pearl Regatta (TPR) et l'organisation d'une course transPacifique.
- renforcement des aménagements terrestres sur les archipels.

MOBILISER LA POPULATION

- Création du concours « J'embellis ma commune », en partenariat avec les communes et les associations locales :
- Pour le fleurissement des voies publiques et l'attractivité touristique de nos communes ;
 - En 2015 : Iles du Vent (32 associations) ;
 - En 2016 : Iles du Vent et Iles Sous-le-Vent (64 associations).

AMÉLIORER LA DESSERTE AÉRIENNE

- Air Tahiti Nui
- Nouvelle croissance de l'activité et du chiffre d'affaires de respectivement 3% et 8% pour un résultat net record de 4,82 milliards Fcfp ;
 - Décision en début d'année 2015 du remplacement la flotte d'Airbus 340-300 par 4 Boeing 787-9 « Dreamliner » (achat de 2 et location de 2 - livraisons entre octobre 2018 et septembre 2019) ;
 - Trois baisses successives de la surcharge carburant pour un total en année pleine de plus d'un milliard de Fcfp ;
 - Politique d'extension du réseau : 46 villes desservies en partage de code (SNCF, American Airlines, Qantas, Air New Zealand et Air Calin (depuis le 29 mars 2015), et Korean Air).

ZOOM SUR

POURSUITE DU PROJET TAHITI MAHANA BEACH

En 2013, sous l'ancien gouvernement, le projet Tahiti Mahana Beach était lancé au travers d'un concours d'architectes. L'esquisse présentée par le groupe 70 était sélectionnée, mais à ce stade, le projet n'était pas financé.

Après sa prise de fonctions, le nouveau gouvernement a lancé en 2015 un appel international à manifestation d'intérêt pour trouver des investisseurs. Cette procédure s'est faite dans une totale transparence, avec la formation d'un comité de pilotage, d'un comité de projet et d'un comité technique.

Il a également été fait appel à un cabinet spécialité E&Y/Howarth/Egis pour accompagner le Pays dans la sélection des offres.

En novembre 2015, le groupement RECAS était retenu pour mener le projet et rassembler les financements. Néanmoins, en juin 2016, le groupement a montré sa défaillance en ne respectant pas les termes du contrat qui lui demandaient de verser une caution de 2 millions de dollars et de produire un pacte d'actionnaire. Devant cette défection, le gouvernement a opté pour une nouvelle stratégie en demandant à une banque institutionnelle de l'accompagner dans un audit de management du projet et en mettant à disposition le foncier ou des lots viabilisés à destination d'investisseurs, sur la base des études techniques, financières et économiques élaborées en 2015.

Plusieurs investisseurs locaux ont manifesté leur intérêt pour ce projet qui suit son cours.

LES LOGEMENTS SORTENT DE TERRE

Le gouvernement s'est attaché dès sa prise de fonction à proposer les mesures permettant de soutenir le développement économique et social du Pays. Le secteur du logement y contribue largement avec une relance de la commande publique au travers des chantiers de construction de nouvelles résidences sociales, de fare OPH, de réhabilitation de lotissements issus du parc ancien de l'OPH. Après des années d'inertie, un plan massif de constructions est lancé pour faire face à la demande de logements.



HABITAT GROUPE

- Lancement de 17 études pour la construction de 623 logements pour un coût de 651 millions ;
- Lancement de 8 chantiers pour la construction de 350 logements pour un coût de 7,688 milliards ;
- Livraison de 244 logements en habitat groupé pour un coût de 6,326 milliards.

HABITAT DISPERSÉ

- Validation en commission de 765 dossiers de demandes d'aide en fare OPH ;
- Remise de clés de 257 fare construits dont 46 pour les archipels ;
- Préparation de 104 nouveaux chantiers dont 26 pour les archipels (les attributaires ont payé leur quote-part).

AIDE EN MATÉRIAUX (AAHI)

- Réactivation dès octobre 2014 du dispositif aides en matériaux (AAHI) visant à lutter contre l'habitat insalubre (aucune aide n'avait été attribuée depuis 2007) ;
- Remise de bons de matériaux pour 1350 familles dont 221 pour les archipels (765 millions).

VIABILISATION DE PARCELLES

- Lancement d'études pour 135 lots afin de répondre aux sollicitations des familles.

RÉHABILITATION DES LOTISSEMENTS DE L'OPH

- Lancement de 8 études pour 500 logements (135 millions de francs) ;
- Démarrage de 5 opérations pour près de 1 800 logements estimés à 1,460 milliard.

PERSPECTIVES À 2018 :

- Lancement de 10 études d'aménagement sur les grands domaines du Pays répondant au principe d'« éco-quartier » ;
- Livraison de 400 fare et 1 000 aides AAHI par an ;
- Livraison de 200 logements par an en habitats groupés par l'OPH.

PARTENARIAT PUBLIC/PRIVÉ DANS LE SECTEUR DE L'HABITAT AIDÉ

- Création de la Délégation à l'Habitat et à la Ville pour un meilleur portage et accompagnement des projets urbains (logements, éco-quartiers) ;
- Loi du Pays accompagnant les Organismes privés de Logement Social (OLS) afin d'accroître l'offre de logements à loyers modérés ;
- Aide financière du Pays pour 2 projets portés par l'OLS « Puna Ora » pour 145 logements d'un montant total de 3,300 milliards.

PERSPECTIVES À 2018 :

- Ouverture de grands domaines fonciers du Pays au développement économique et aux besoins en termes d'habitat durable, par les projets public-privé (habitat, commerce, agriculture, infrastructures publiques, ateliers relais...) ;
- Soutien et l'accompagnement des projets de construction de 334 logements proposés par les OLS privés pour un montant global de 8,160 milliards ;

- Dispositif incitatif visant à rénover les logements privés vacants.

LOGEMENT ÉTUDIANT

Etablissement des permis de construire pour d'une extension de 83 chambres (occupation double) pour le CHE Outumaoro et pour une réhabilitation de l'immeuble Van Bastolaer pour 64 logements (51 F1/13 F2).

PERMIS DE CONSTRUIRE

- Mise en œuvre d'une nouvelle réglementation pour faciliter l'instruction et la délivrance des permis de construire.

FAVORISER LE RÉGLEMENT DES AFFAIRES DE TERRE

- Installation du tribunal foncier par l'arrivée de magistrats et un renforcement de greffiers ;
- Mise en place d'un dispositif de soutien financier aux familles démunies pour aider à la sortie de l'indivision ;
- Mise en place de la Loi du Pays encadrant l'activité de généalogiste ;
- Dispositif de cession des remblais assoupli pour les occupants à jour de leurs redevances afin d'accéder à la propriété de ces emprises ;
- Transferts et affectations aux communes de 200 ha pour une valeur estimée à 6,5 milliards de francs permettant de réaliser des projets économiques et sociaux.

PERSPECTIVES À 2018 :

- Réglementation de l'activité de médiateur foncier afin d'inciter les parties à tenter, préalablement à la saisine

du tribunal foncier, un des modes de règlement alternatif de leurs litiges ;

- Réglementation de l'activité de transcripteur dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de publicité foncière qui assure l'opposabilité du titre à l'égard des tiers et sécurise la propriété immobilière ;
- Réglementation visant à introduire la fiducie foncière afin de disposer d'un outil juridique supplémentaire permettant la création de projets communs de logements, économiques, touristiques, culturels... ;
- Le cadastrage de l'ensemble des remblais afin d'optimiser la gestion du domaine public.



● ACCOMPAGNER LES FAMILLES ET LES PLUS VULNÉRABLES EN LUTTANT CONTRE L'EXCLUSION

Pour répondre au phénomène de montée de la précarité et aux difficultés accrues des foyers polynésiens, le gouvernement a souhaité apporter des réponses concrètes et appropriées à l'urgence sociale, comme l'aide aux cantines scolaires ou pour l'assurance scolaire. La politique de solidarité et de cohésion sociale s'inscrit aussi dans le long terme avec un plan stratégique de politique de la famille et de reconstruction du lien social qui présente 130 actions.

RESTAURER L'ÉQUITÉ ET LA COHÉSION SOCIALES

- En améliorant le pouvoir d'achat des familles :
 - grâce à la revalorisation à compter du 1^{er} octobre 2014 du salaire horaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) qui passe de 884,57 F Cfp à 904,82 F Cfp, soit 152.914 F Cfp pour 169 heures au lieu de 149 492 F Cfp depuis 2011 ;
 - en favorisant le retour de l'Etat au financement du RSPF (1,4 milliard par an) ;
 - en consacrant un milliard supplémentaire à l'accompagnement des familles les plus nécessiteuses moyennant la prise en charge des frais de repas de cantine (dans la limite d'un plafond de 500F Fcfp), de l'assurance scolaire et extra-scolaire, l'octroi d'une aide à l'achat de fournitures scolaires et un accompagnement pour les frais vestimentaires ;
- En corrigeant les effets indésirables de la loi du pays relative aux conditions d'admission au régime de solidarité adoptée le 29 juillet 2014 qui a conduit à refuser l'admission au RSPF de personnes privées de toute ressource ;
- Par un décloisonnement de l'action sociale intégrant les dimensions logement, transport (accessibilité aux services publics et aux zones d'activités), gardiennage des enfants, emploi et formation offrant un point de départ efficace pour initier des démarches d'inclusion, emploi et formation offrant un point de départ efficace pour initier des démarches d'inclusion (12 480 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un stage d'insertion) ;
- Par le maintien des nouvelles ressources fiscales affectées au fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) destinées à répondre aux besoins urgents des familles en grande précarité frappées par le chômage et l'exclusion (couverture maladie, minimum vieillesse, allocations familiales, aides sociales) ;

- En renforçant l'accompagnement des associations dans la prise en charge de l'urgence (accès au logement des ménages sans abri ou mal logés ainsi que des personnes sans domicile fixe, hébergement d'urgence des personnes exposées à des menaces vitales...).

PROMOUVOIR UNE POLITIQUE FAMILIALE VOLONTARISTE ET AMBITIEUSE

- Par l'adoption d'un plan d'orientation stratégique pour la mise en œuvre d'une politique publique de la famille et de la reconstruction du lien social articulée autour de 130 actions regroupées en 7 objectifs ;
- Par le développement du soutien à la parentalité : avec l'ouverture de 5 maisons de l'enfance de Punaauia (31 octobre 2014), Taravao (21 septembre 2015), Raiatea (15 juin 2016) et Taiohae (25 août 2016), la politique du pays en faveur de la petite enfance, fondée sur un partenariat avec l'Etat et les communes, s'inscrit dans une démarche résolument préventive visant à rétablir ou renforcer le lien parents-enfant moyennant un accompagnement personnalisé des parents et de leurs enfants ;
- Par le développement d'une politique de prévention des violences :
 - à la faveur de l'adoption d'un plan de prévention des délinquances pour « coordonner » les actions de l'Etat et du Pays afin de bénéficier de synergies et d'en décupler les effets ;
 - par le lancement de campagnes ciblant les adolescents (2014 : campagne « heureux à 2 » ; 2015 : présentation d'une mallette pédagogique destinée aux établissements scolaires du second degré et aux divers acteurs du secteur de la jeunesse, 2016 : campagne « smile for vahine » et d'appels à projets permettant aux acteurs de terrain de relayer et d'amplifier les actions.

LE GOUVERNEMENT DÉTERMINÉ À RÉFORMER LA PSG POUR SAUVER LES RÉGIMES SOCIAUX

Le système de Protection Sociale Généralisée (PSG) a été instauré en Polynésie française en 1995. Cette PSG a permis à tous les polynésiens d'accéder à une couverture du risque maladie universelle, à toutes les familles de bénéficier des prestations familiales et des aides sociales. Enfin, à cette même période fut instauré la retraite tranche B du Régime Général des Salariés. Parce qu'elle n'a pas été évaluée tout au long de son existence, parce qu'elle n'a pas été réformée depuis 20 ans, la PSG se trouve extrêmement fragilisée. Les dépenses globales de santé sont en augmentation chaque année. Il existe un risque réel que les pensions de retraite du RGS ne puissent être intégralement payées dans les années à venir. La montée des précarités, engendrées par la crise économique, pèse lourdement sur le financement du RSPF. Certains risques ne sont pas ou sont insuffisamment couverts. (La dépendance, la santé mentale, la prévention). Il n'est plus question de vouloir tenter le retour à l'équilibre par des ajustements des taux de cotisation même si l'on peut espérer un retour à la croissance. Le mal est plus profond. La trajectoire naturelle des dépenses de la PSG consécutive au vieillissement de la population, l'explosion des pathologies dues à la mauvaise santé d'une part croissante de la population, la montée en charges des régimes de retraite qui devront faire face à l'augmentation progressive de la durée de vie, nécessiteront de mettre en œuvre une réforme systémique qui, pour que l'on ait des chances d'inverser la tendance, devra être accompagnée d'une réorganisation de l'offre de soins, de la poursuite des efforts vers une maîtrise médicalisée de l'évolution des dépenses de santé, d'une évolution des régimes avec

branches vers un système par branches universelles (Maladie - Famille - Retraite), de la mise en œuvre d'un véritable plan de prévention.

La concertation a été de mise et l'union sacrée recherchée autour d'un projet de société. Une représentation d'élus, d'associations, de partenaires sociaux etc... ont été invités à s'exprimer car ces réformes engagent toute la Polynésie.

Cette concertation a été menée de février à août 2015, suivie d'une restitution des travaux des ateliers entre août 2015 et avril 2016. Le processus a été interrompu par un temps donné à une intersyndicale d'exprimer ses propositions de réforme après un préavis de grève générale entre mai et juillet 2016. La restitution des arbitrages aux acteurs de la PSG, aux élus et les premières annonces sont prévues pour la fin septembre 2016.

Les arbitrages ouvriront les processus de productions réglementaires, d'intégration des nouvelles dispositions dans les systèmes d'information, de mise en œuvre des nouvelles modalités de financement des régimes.



● MONTÉE EN CHARGE DE L'OFFRE SANITAIRE

Avec l'adoption du Schéma d'organisation sanitaire 2016-2021 et des orientations stratégiques 2016-2025, la politique de santé du Pays dispose d'un véritable cap pour les années à venir. Les priorités sont portées sur la prévention avec la lutte contre l'obésité, et sur le traitement des cancers, des affections rénales et de la santé mentale. L'offre de soins dans les îles complète la liste des priorités sanitaires.

LA LUTTE CONTRE LE SURPOIDS ET L'OBÉSITÉ : UNE PRIORITÉ DU PAYS

Au travers du « SOS 2016-2021 », le Gouvernement a décidé que la lutte contre le surpoids et l'obésité sera la priorité du Pays en matière de prévention, laquelle implique d'agir sur les principaux déterminants que sont l'alimentation, la nutrition inadaptée et le manque d'exercice physique, mais aussi sur d'autres facteurs environnementaux et sociétaux impactant le mode de vie et relevant de politiques de soutien intersectorielles.

POURSUIVRE LA MONTÉE EN CHARGE RAISONNÉE DE L'OFFRE DE SOINS EN CANCÉROLOGIE

Le Gouvernement a décidé de poursuivre la montée en charge progressive de l'offre de soins en cancérologie afin de permettre aux Polynésiens de bénéficier d'une offre plus étoffée qualitativement et quantitativement. Le recrutement de deux oncologues, l'ouverture d'une unité complète d'hospitalisation en oncologie et la création d'une équipe mobile de soins palliatifs à domicile ont permis de mettre en place en 2015 une filière complète de prise en charge des cancers au CHPF. Très récemment, les capacités diagnostiques et thérapeutiques du CHPF ont été améliorées avec l'ouverture du service de médecine isotopique et d'irradiation.

Dès 2017, la mise en œuvre des accords de Papeete permettra de renforcer l'équipe médicale d'oncologie et de radiothérapie du CHPF, de développer les prises en charge décentralisées en oncologie (Taravao, Uturoa et Taiohae) et d'améliorer les plateaux techniques.

AUGMENTER L'OFFRE DE SOINS EN DIALYSE ET ENCOURAGER LA GREFFE RÉNALE

De nouvelles autorisations d'activité en matière d'Insuffisance Rénale Chronique Terminale permettant de répondre aux besoins de la population à l'horizon 2020 (100 personnes supplémentaires) ont été délivrées. Parallèlement, la greffe rénale doit être encouragée. En 2015, près de 30 greffes ont été réalisées au CHPF. Les actions d'information et de communication au grand public doivent se poursuivre pour sensibiliser la population aux enjeux du don d'organe, notamment en matière de greffe rénale.

GARANTIR UNE COUVERTURE DE SANTÉ PRIMAIRE DE QUALITÉ DANS LES ÎLES

L'accent a été mis :

- sur la formation continue des professionnels de santé exerçant en poste isolé : auxiliaires de santé et infirmiers ;
- sur la mise aux normes des structures des soins : mise aux normes de la centrale de traitement d'air du bloc opératoire et du bloc obstétrical de l'hôpital d'Uturoa, rénovation du Centre médical et dentaire de Huahine, construction d'un centre médical provisoire à Maupiti. Il s'est également agi de renforcer les équipements de transport sanitaire avec la mise en route de la rotation hélicoptère vers le CHPF depuis Moorea et Taravao. La construction des hélistations de Taravao et Moorea, la construction d'une infirmerie à Hatiheu et d'un centre médical à Maupiti et la reconstruction de l'une des ailes de l'hôpital de Moorea sont programmées dans les 2 ans à venir.

DÉVELOPPER L'OFFRE DE SOINS EN SANTÉ MENTALE

Le Gouvernement a décidé de financer sur fonds propres la construction du pôle de santé mentale estimée à près de 3,6 milliards CFP. Le démarrage des travaux est attendu en fin d'année 2016.

RENFORCER LES CAPACITÉS DE VEILLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE

Les capacités de veille et de sécurité sanitaire ont été renforcées tant en matière de méthodologie de gestion des risques (RETEX Chikungunya) qu'en matière d'outils diagnostiques (Laboratoire NSB3).

CHAPELLE ŒCUMÉNIQUE DU CHPF

Le Gouvernement a décidé en mai 2015 de relancer le projet de construction de chapelle à l'hôpital Taaone. Le début des travaux est attendu avant la fin de l'année 2016.

ENQUÊTE SANITAIRE SUR L'ATOLL DE HAO

Dans le cadre du projet de réhabilitation et de développement de l'atoll de Hao, le Pays et l'Etat ont considéré l'utilité de réaliser une étude sanitaire d'imprégnation de la population de Hao aux polluants industriels.

Les objectifs de ce projet consistent à mesurer l'imprégnation de la pollution industrielle sur la population de Hao, informer la population de Hao et préconiser des recommandations si nécessaire. L'opération a débuté en avril 2015 pour une date de fin d'opération prévue en mars 2017.

ZOOM SUR

ÉPIDÉMIES D'ARBOVIROSES ET LUTTE ANTI-VECTORIELLE

• Gestion des épidémies:

La gestion de la crise s'est appuyée sur le plan de lutte anti-vectorielle et sur la très forte mobilisation des professionnels de la santé et de leurs partenaires. Cette épidémie a engendré près de 69 000 consultations et a coûté 1 milliard CFP.

• Mise au point d'outils de diagnostic pour les arboviroses : dengue, chikungunya, Zika

• Etude cas-témoins Zika et syndrome de Guillain Barré

Cette étude avait pour objectif d'explorer le lien de causalité entre la survenue de 42 cas de syndrome de Guillain Barré et une infection par le virus Zika, au cours de l'épidémie de 2013/2014 en Polynésie française. Les résultats ont fait l'objet d'une publication par l'institut Malardé dans le Lancet en février 2016 qui a démontré pour la première fois l'existence d'un lien entre le Zika et le syndrome de Guillain Barré.

• Projet Tetiaroa AeLIMIN+

L'étude-pilote a permis d'expérimenter une stratégie innovante via le lâcher de moustiques mâles stérilisants sur l'atoll de Tetiaroa qui a conduit à la quasi élimination du moustique tigre. L'évaluation du procédé sur Bora-Bora est à l'étude.

● UNE DÉMARCHE DE PERFORMANCE POUR AMÉLIORER LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE NOS ENFANTS

Dans une dynamique de performance et d'efficacité, la Charte de l'éducation a été réactualisée, et les relations avec l'Etat normalisées et codifiées à travers l'élaboration d'une nouvelle convention décennale relative à l'éducation. Par ailleurs, depuis 10 ans, aucune politique visant à une programmation annuelle d'opérations de rénovation ou de réhabilitation n'avait été réellement menée. C'est la raison pour laquelle la ministre a engagé une politique ambitieuse d'extension, de rénovation et de restructuration des collèges et lycées



UNE ÉCOLE OUVERTE À TOUS ET POUR TOUS

L'École polynésienne doit permettre une prise en charge différenciée et compensatrice au bénéfice des élèves les plus fragiles par la mise en œuvre :

- de réseaux d'éducation prioritaire (REP+) ;
- de dispositifs en dehors du temps scolaire « Objectifs Réussite Scolaire » (ORS) et « Ecole ouverte » ;
- d'une scolarisation des enfants de moins de trois ans renforcée ;
- d'un renforcement de la prise en charge des élèves à besoin éducatif particulier.

La formation initiale et continue s'est concentrée sur la mise en place de la réforme du collège et la mise en œuvre des nouveaux programmes à l'école maternelle, élémentaire et au collège. La création de l'École supérieure du professorat et de l'éducation doit répondre au besoin de mieux former les personnels pour mieux encadrer les élèves. La ministre encourage à toujours mieux impliquer les parents dans la vie de la structure scolaire notamment ses instances.

LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET L'ABSENTÉISME

Le décrochage scolaire a pour corollaire néfaste la sortie du système scolaire sans qualification, contre laquelle nous devons redoubler d'efforts.

Une mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) a été créée pour proposer à tous les élèves sans affectation une solution en début et en cours d'année scolaire. La MLDS propose un module d'aide et d'accueil (MAA), un module de re-préparation aux examens (MOREA), un module de reprise d'étude, dit seconde chance, et un module de remise à niveau scolaire.

Une plateforme d'aide et d'accueil des publics décrocheurs (PAAPD) a également été créée en partenariat avec le SEFI, le CSN, le RSMA-Pf, etc.

___ PAR LA LIMITATION DU TEMPS PASSÉ PAR LES ÉLÈVES INTERNES LOIN DE LEUR FAMILLE

Un rapatriement supplémentaire sera organisé chaque année aux vacances de novembre pour les élèves des archipels scolarisés en collège.

___ PAR LA MISE EN ŒUVRE DE DOTATIONS EN FONDS SOCIAUX POUR AIDER LES FAMILLES EN SITUATION DIFFICILE FINANCIÈREMENT

Ces fonds peuvent concerner les transports, les frais d'internat et de demi-pension, des matériels professionnels ou de sport, des manuels et fournitures scolaires. Elles peuvent aussi prendre en charge des soins médicaux.

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ

___ PAR L'ENTRETIEN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, NÉCESSAIRE POUR AMÉLIORER LES RÉSULTATS SCOLAIRES

Depuis septembre 2014, ont été livrés : un bâtiment de 5 salles de classe au collège de TARAVAO, les internats du CETAD de TIPUTA et du lycée Paul Gauguin, et le collège de TEVA I UTA.

Plusieurs opérations sont entrées dans leur phase de réalisation : restructuration collège de MATAURA à TUBUAI, réhabilitations du CETAD du collège de UA POU et du bâtiment principal du lycée Paul Gauguin et construction du lycée collège de BORA BORA.

Les études ont été finalisées pour que les opérations de restructuration des collèges de HAO et de RANGIROA puissent débiter dès le 1^{er} trimestre 2017 :

Dès le second semestre 2016 les études ont été lancées en vue de la réalisation des opérations en 2017 et 2018 : construction des internats du collège de ATUONA, de la cité scolaire de FAA'A et extension de celle du lycée professionnel de Mahina. Sont prévues également les constructions des plateaux sportifs couverts des collèges de FAAROA, HAO et ATUONA. Des opérations de restructurations et de rénovations sont prévues aux collèges de TARAVAO, AFAREAITU, RURUTU, TAUNOA, ainsi qu'au lycée professionnel d'UTUROA. Par ailleurs, les études seront lancées pour la construction du lycée de MOOREA.

Enfin, entre 2014 et 2016 près d'une centaine d'opérations ont été réalisées dans la majorité des établissements du second degré. Ces travaux ont concerné la réfection et/ou le réaménagement de certains locaux, mais également les mises en conformité électrique ou les mises aux normes incendie.

Enfin en matière d'équipements, il convient de souligner : que les CETAD de Polynésie française ont été dotés de nouveaux matériels performants, et que les collèges et lycées ont bénéficié d'équipements pédagogiques neufs et pour certains de tablettes tactiles, dans le cadre du développement de « l'école numérique ».

Au total ce sont plus 9 milliards FCFP qui auront été investis en matière d'infrastructures et d'équipements sur la période 2014-2018, ce qui marque un effort sans précédent pour le secteur de l'éducation en Polynésie française.

ZOOM SUR

SOUTIEN AUX MOUVEMENTS SPORTIFS ET DE JEUNESSE

- Soutenir les structures associatives et aboutir sur la signature de conventions d'objectifs pluriannuelles.
- Soutenir l'organisation et l'accueil de grands événements.
- Structurer la pratique physique et sportive : objectif de garantir la sécurité physique et morale des pratiquants.
- Favoriser l'accès à la pratique pour tous : mise en place d'un schéma directeur des équipements sur les 20 prochaines années, suivi d'un programme de réhabilitation, de rénovation et de modernisation des équipements sportifs du Pays.
- Soutenir et structurer le haut niveau : revaloriser le caractère de haut niveau dans un objectif d'accompagnement de meilleure qualité.
- Soutenir une politique volontariste d'amélioration des infrastructures sportives de la Polynésie française. Plus de 550 millions F seront consacrés à ce plan. Par ailleurs, pour la première fois, le Pays obtient de l'Etat une participation financière pour des investissements sportifs pour 1,79 milliard FCFP.
- Promouvoir une nouvelle politique de soutien à la vie associative.
- Reconnaître le partenariat du mouvement associatif au sein de la société polynésienne : stratégie de promotion de la jeunesse et du socle associatif pour améliorer le soutien à l'emploi aux associations concernées.
- Promouvoir les activités de revalorisation de la jeunesse : soutien aux grandes manifestations comme les Assises de la jeunesse, la chorale du cœur et Upa nui ; « camps chantiers de rupture » en faveur d'un public jeune, généralement issu de milieux difficiles et de situation modeste.

● ASSURER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LA VALORISATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Avec le plan de transition énergétique, le gouvernement favorise le développement des énergies renouvelables à Tahiti et dans les archipels pour réduire la dépendance au fuel et préserver notre environnement. Une préservation qui implique une meilleure gestion des déchets et des ressources naturelles. Parallèlement, les négociations avec EDT ont permis de faire baisser les factures d'électricité à deux reprises rendant ainsi 3,4 milliards de pouvoir d'achat aux consommateurs.

FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Elaboration du premier Plan de transition énergétique de la Polynésie française pour la période 2015-2020 comprenant trois axes stratégiques et 50 mesures opérationnelles et mise en place du comité de suivi du plan de transition énergétique.
- Mise en place en 2015 et 2016 d'une nouvelle tarification de l'électricité et de la comptabilité analytique appropriée visant à donner plus de transparence dans le secteur de l'énergie. Les mesures du plan de transition énergétique concernant la distribution électrique ont permis en 2015 et 2016 de procéder à deux baisses consécutives des prix de l'électricité de près de 10% conjuguées au remboursement de la moitié de l'avance sur consommation pour un total de près de 3,4 milliards XPF de pouvoir d'achat rendus aux entreprises et ménages polynésiens. Répercussion régulière de la baisse du prix des hydrocarbures sur les prix à la pompe durant ces deux exercices.
- Relance des projets de développement des énergies renouvelables à Tahiti et dans les archipels (climatisation par eau froide des profondeurs de l'hôpital de Taaone, équipement photovoltaïque des bâtiments publics, projet hydroélectrique de la Vaiiha, turbines hydroélectriques de Fatu hiva et de Nuku hiva, centrales hybrides dans 6 îles des Tuamotu,...).
- Elaboration en cours du premier code de l'énergie de la Polynésie française destiné à modernisation et unifier l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires du secteur et à favoriser la transparence économique, la vérité des coûts, l'ouverture à la concurrence et le développement des énergies renouvelables.
- Soutien en faveur d'une filière de véhicules propres par l'exonération totale des droits et taxes à l'importation sur les véhicules hybrides et électriques ainsi que sur les équipements de recharge.

UN ENVIRONNEMENT À PROTÉGER ET VALORISER

LA GESTION DES DÉCHETS

- Elaboration de la première politique sectorielle des déchets :
 - Travaux de structuration d'une filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) pour la collecte et le traitement des médicaments non utilisés (MNU) et traitement du stock historique ;
 - Etude pour la gestion des déchets dangereux en Polynésie française ;
- Financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers spéciaux (piles, huiles, batteries) et véhicules hors d'usage (200 MF, 1500 tonnes de DMS et 2700 VHU) ;
- Soutien financier au profit du syndicat mixte Fenua ma, structure gestionnaire des déchets ménagers des communes de Tahiti hors Faa'a (600 MF CFP) ;
- Gestion des terres polluées de l'atoll de Hao : traitement par biotertres des terres polluées du site du projet aquacole chinois ;
- Recensement et classification des décharges à réhabiliter sur les IDV (257 recensées dont 66 remarquables) ;
- Affectation des Centres d'Enfouissement Techniques de Rapa et Nuku Hiva pour mise en route et gestion communale.

LA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Poursuite des études et travaux pour l'élaboration de la première politique sectorielle de l'eau :
 - diagnostic du secteur de l'eau et perspectives, élaboration d'un premier document stratégique ;
 - élaboration d'un plan d'actions rivières : diagnostic environnemental de 39 rivières de Tahiti et Moorea et définition des mesures de gestion ;
 - démarrage du programme d'exploitation et de gestion des eaux souterraines ;

Finalisation du réseau d'assainissement principal de Papeete et projet d'extension : station d'épuration (mise en route en septembre 2016).

LA PROTECTION ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ : ESPÈCES ET ESPACES

- Poursuite des actions et études pour :
 - la gestion et valorisation d'espaces terrestres (Papenuo, Temehani, Opunohu, Tefaaïti, sentiers randonnées) et marins (Teahupoo) ;
 - la protection des espèces emblématiques (baleines, requins, tortues) et pour la sauvegarde des oiseaux et partulas ;
 - la conservation des espèces végétales menacées (Tahiti et Marquises, Raiatea Apetahi) et lutte contre les espèces envahissantes (Miconia, petite fourmi de feu) ;

- Elaboration et publication de l'état de l'environnement 2015 ;
- Révision du label « Réserve de biosphère de la commune de Fakarava » : dépôt du dossier en septembre 2016 auprès du comité MAB France ;
- Classement de la Zone Economique Exclusive en aire marine gérée ;
- Renforcement de l'arsenal juridique pour la protection des espaces et des espèces (loi du pays sur les espaces et espèces), notamment par la mise en place d'amendes forfaitaires environnementales.



● VALORISER NOTRE CULTURE ET EN FAIRE UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT

La culture est au cœur de notre identité et notre patrimoine doit être protégé et valorisé, comme par la reconnaissance au patrimoine de l'UNESCO de Taputapuatea ou les sites des Marquises. Mais la culture est aussi un atout pour notre développement économique. Les axes forts de la politique menée depuis deux ans s'inscrivent autour de ces deux piliers en rénovant et en diversifiant l'offre culturelle.



PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL

- Classer, protéger et gérer : mise en place du code du patrimoine de la Polynésie française, volet monuments historiques, sites et espaces protégés et création de la commission du patrimoine historique immobilier et mobilier ;
- Dossier d'inscription de Taputapuatea et des biens naturels et culturels des Marquises au Patrimoine mondial afin d'obtenir la labellisation de ces deux sites à l'horizon 2020 ;
- Valorisation de notre patrimoine : réalisation et mise en vente d'un lexique tahitien-français-tahitien en juillet, création d'un site Internet dédié aux archives, création de manifestations valorisant notre patrimoine (festival du tarava, festival du tairi paumotu).

DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE CULTURELLE

- Reconnaissance des professions artistiques : adoption et mise en application de la loi du pays portant reconnaissance des professions artistiques et diverses mesures en faveur de l'art en Polynésie française ;
- Soutien à la création artistique : mise en œuvre d'une commission pour l'attribution des aides en matière de culture, consolidation et actualisation du code de la propriété intellectuelle pour la partie relative à la propriété littéraire et artistique.

RÉNOVATION DES STRUCTURES CULTURELLES ET DIVERSIFICATION DE L'OFFRE CULTURELLE

- Aménagement et rénovation du Musée de Tahiti et des Îles ;
- Organisation annuelle d'une grande exposition temporaire du Musée sur un thème spécifique afin de développer l'offre ;
- Mise en œuvre d'un calendrier de manifestations culturelles à portée touristique d'envergure régionale ou internationale (Festival du Ukulele, Spectacles au Marae Arahurahu, Festival Polynesia).

PERSPECTIVES PRINCIPALES : PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL 2017 - 2018

- Inscription de Taputapuatea sur la liste du patrimoine mondial (juillet 2017) ;
- Dossier d'inscription des biens naturels et culturels des Marquises sur la liste du patrimoine mondial ;
- Préparation d'un lexique trilingue tahitien-français-anglais ;
- Finalisation de la nomenclature des pas de danse traditionnelle tahitienne en vue de la labellisation du Ori Tahiti ;
- Ouverture au collège de Taravao d'une première classe CHAD, classe à horaires aménagés « Danse traditionnelle et percussions ».

DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE CULTURELLE

- Délivrance des cartes d'artistes professionnels ;
- Création d'un portail de la création artistique ;
- Création d'une obligation d'embellissement des structures publiques par la mise en place du 1 % artistique correspondant au pourcentage affecté à l'achat d'une œuvre d'art, dans les marchés de constructions publiques ;
- Finalisation du code de la propriété intellectuelle pour la partie relative à la propriété littéraire et artistique ;
- Travaux préparatoires pour remplir les critères nécessaires au classement de l'établissement en conservatoire à rayonnement régional ;

RÉNOVATION DES STRUCTURES CULTURELLES ET DIVERSIFICATION DE L'OFFRE CULTURELLE

- Démarrage des travaux de construction du Centre Culturel de la Polynésie française ;
- Travaux de reconstruction du Musée de Tahiti et des îles.



ZOOM SUR

L'ACTIVITÉ ARTISANALE EN CROISSANCE

La politique sectorielle en matière d'artisanat s'est inscrite en 2016 dans la continuité des actions en faveur de la promotion et de la professionnalisation du secteur menées en 2015.

Promotion : un calendrier des manifestations artisanales a été mis en place, accompagné d'une assistance financière pour les artisans. En 2015, 21 manifestations artisanales ont bénéficié du soutien du Pays pour plus de 35 millions. Ces manifestations avec l'activité des 7 centres artisanaux de la Polynésie française (Mahina, Moorea, Huahine, Taiohae, Tubuai, Raivavae, Rimatarua) et 2 points de vente (Quai d'honneur de Papeete et Musée de Raivavae) ont totalisé la vente recensée de 75 340 produits artisanaux pour un chiffre d'affaires global de 261 millions F CFP, soit une augmentation de près de 5 millions FCFP par rapport à 2014. Au premier semestre 2016, on recense la vente de 30.058 produits artisanaux pour un chiffre d'affaires de plus de 120 millions.

Construction de centres artisanaux : la construction des fare de Rapa et de Rurutu est achevée et celle du fare de Fakarava le sera avant la fin de l'année. Le fare artisanal de Mahina a fait l'objet d'un appel d'offres clos au mois de septembre 2016. Les plans de construction du fare de Rangiroa ont été validés en juillet 2016.

Le statut de l'artisan : le statut de l'artisan sera finalisé avant la fin de l'année 2016 et présenté aux professionnels du secteur. Une réflexion se poursuit pour la mise en place d'une protection intellectuelle de la production et des savoir-faire des artisans.

MODERNISER ET STRUCTURER L'AGRICULTURE

L'action principale consiste à soutenir la production locale de toutes les denrées agricoles et animales en vue de satisfaire le marché polynésien. Ce soutien à la production s'appuie sur la mise à disposition de nouvelles parcelles agricoles au profit des porteurs de projet et d'une aide à l'investissement des outils de travail. En outre, notre action s'accompagne également d'un travail de structuration des circuits de collecte et de commercialisation de ces productions par la réactivation de la société Kai Hotu Rau.



FACILITER L'ACCÈS DES AGRICULTEURS AU FONCIER

Le pays a attribué 176 parcelles totalisant 262,5 ha de surface cultivable sur l'ensemble de la Polynésie. Ces attributions ont été faites pour l'aménagement du nouveau domaine agricole d'Afaahiti à Tahiti (22 lots représentant 27,5 ha). 85 lots ont été loués sur les lotissements agricoles : Raiatea et Tahaa pour environ 130ha, 12 lots sur les lotissements agricoles des Marquises pour une surface de près de 20ha et 57 lots agricoles pour les îles du Vent pour 85ha environ.

SOUTIEN AUX AGRICULTEURS PAR LE DISPOSITIF DE RELANCE À L'AGRICULTURE (ARA)

164 dossiers ont été soutenus depuis 2014 pour un montant de 150 794 148F. Les bénéficiaires de ces aides se répartissent ainsi : 22 bénéficiaires aux Australes, 59 aux îles du Vent, 52 aux îles sous le Vent, 14 aux Marquises et 17 aux Tuamotu.

FAVORISER LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES DES ARCHIPELS

Par la réalisation des investissements structurants, achevés à la fin de l'année 2015 à Tubuai. Ils ont contribué à l'augmentation importante de la production de carottes qui a atteint 650 tonnes en 2015 contre 400 tonnes en moyenne les années précédentes ; augmentation qui devrait se confirmer en 2016.

PLAN DE RELANCE DE L'APICULTURE

Un programme de soutien à la relance de l'apiculture a été engagé. Des actions de formation sont complétées par un suivi personnalisé, un « mémento de l'apiculteur », réalisé à la fin de l'année 2015, a été traduit en tahitien et largement diffusé sur l'année 2016. Une étude sur la flore d'intérêt mellifère et les caractéristiques des miels polynésiens sera remis à la fin de l'année 2016.

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le programme INTEGRE de soutien à l'agriculture biologique est mis en œuvre depuis 2 ans. L'initiative « ferme pilote en agriculture biologique » sur le domaine d'Opunohu se poursuivra par la réalisation prochaine d'une enquête auprès des consommateurs portant sur l'utilisation des produits locaux issus de l'agriculture biologique. Des « ateliers régionaux » sur l'agriculture biologique auront lieu au mois d'octobre.

AUGMENTATION DES SURFACES PRODUCTIVE DE VANILLE PAR L'INSTALLATION DE 2 HA DE PLANTATIONS SOUS-OMBRIÈRE, SOIT 42 OMBRIÈRES

42 aides équivalant à un montant total de 58 290 000 F CFP ont été attribuées en juin 2015. L'installation des structures a démarré durant le mois de juin 2016 en raison de la période cyclonique et s'achèveront cette fin d'année. Sollicité par les maires, l'Epic Vanille veut tester la production de vanille sous ombrière dans les archipels des Tuamotu et des Marquises.

CRÉATION D'UN GROUPEMENT EN VUE DE L'OBTENTION DE L'AO « VANILLE DE TAHITI »

La demande de l'AO au niveau national puis européen nécessite la création d'un groupement représentatif des producteurs et préparateurs de vanille afin de porter le dossier auprès de l'INAO, le cahier des charges a été validé en août 2016.

VALORISATION DE LA VIANDE BOVINE LOCALE

En 2016, l'atelier de découpe de gros mis en place à l'abattoir pour fournir de la viande désossée pour la conserverie sera aménagé et équipé pour la préparation, par du personnel formé, de pièces sous vide commercialisables auprès des collectivités et en supermarché.

VALORISATION DU PATRIMOINE SYLVICOLE DE POLYNÉSIE

Le lancement d'un premier appel à projet pour la mise en valeur des pins de Nuku Hiva lancé fin 2016, la réalisation d'une étude socio-économique sur les importations de bois en Polynésie française et le lancement de la campagne de classement du pin des caraïbes en relation avec le CIRAD.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS SANITAIRES D'ÉLEVAGE DES ANIMAUX

Un projet d'un second centre naisseur à Taravao, chargé de fournir des porcelets sains aux éleveurs

dont l'activité portera ainsi sur les seules opérations d'engraissement.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS SANITAIRES D'ABATTAGE DES ANIMAUX

Deux études confiées à l'Institut du Porc portant sur l'organisation des conditions d'abattage des animaux de Tahiti et de l'archipel des Îles Marquises.

MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC DE L'AGRICULTURE

Le site Internet du service du développement rural a été mis en ligne le 1er septembre 2016. Création d'un guichet unique SDR/CAPL en 2015, elle se poursuivra avec une réorganisation des entités administratives (SDR - EPIC Vanille - CAPL) en fin d'année.



UN PARTENARIAT RESSERRÉ AVEC L'ÉTAT POUR LE BIEN DE TOUS LES CITOYENS

Le président de la Polynésie française a conforté les bonnes relations avec l'Etat. C'est dans ce cadre qu'est intervenue la signature du Contrat de Projets 2015-2020, avec un volet spécifique pour les communes, et que l'Etat est revenu au financement du RSPF. Par ailleurs, lors de sa visite à Tahiti, le Président de la République a annoncé le renforcement des liens contractuels entre l'Etat et la Polynésie française au travers d'un Accord de Papeete qui sera signé avant la fin de l'année 2016.



DES AVANCÉES NOTABLES

Depuis le début de son mandat, le Président du Pays, Edouard Fritch, avec le concours de tout son gouvernement et des parlementaires polynésiens, s'est attaché à renforcer et à améliorer la qualité des relations entre l'Etat et le Pays.

Les fruits de cet élan fédérateur sont concrets et bénéficient à l'ensemble de nos concitoyens. On peut citer par exemple : le nouveau contrat de développement partagé avec les communes, le retour de l'Etat au financement du RST, le soutien de Jean-Jacques Urvoas, ancien Président de la commission des lois, puis Garde des Sceaux après Christiane Taubira, pour la mise en place d'un contrat d'objectif pour accélérer le traitement des problèmes fonciers et pour la mise en place d'un véritable tribunal foncier, le renouveau tangible dans le domaine de l'éducation...

L'ENGAGEMENT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

C'est dans ce contexte apaisé et résolument constructif que s'est déroulé le déplacement du Président de la République en Polynésie française en février 2016, venant ainsi consacrer une nouvelle page dans l'histoire des relations entre l'Etat et le Pays.

C'est ainsi que le Président a fait l'annonce majeure de la reconnaissance du fait nucléaire et de ses conséquences environnementales, économiques et sociales, assortie par ailleurs de nombreux autres engagements (modification du décret de la loi Morin, dotation du service oncologie du CHPF, dépollution de Hao, création d'un mémorial d'archives, sanctuarisation de la DGA, contribution au centre culturel, soutien à l'économie bleue, au numérique, au logement, à la lutte contre les changements climatiques ...).

L'ACCORD DE PAPEETE POUR UN AVENIR DURABLE

Cette reconnaissance est aussi la pierre angulaire d'un nouveau pacte républicain, formalisé dans les « Accords de Papeete », qui incarnent une stratégie pour bâtir l'avenir de la Polynésie française en garantissant son développement économique et sa cohésion sociale, d'ici à l'horizon 2030.

Ces accords expriment deux idées forces :

- D'une part, le fait que la Polynésie française est consciente de devoir rassembler sa population autour d'un contrat social conforté par un accompagnement de l'Etat repensé à l'aune des nouveaux enjeux du XXI^{ème} siècle ;
- D'autre part, le lien direct avec le concept d'égalité. En effet, ces accords s'inscrivent dans la logique du projet de loi de programmation relatif à l'égalité réelle outre-mer qui définit les objectifs des politiques publiques mises en œuvre pour atteindre l'égalité réelle : la réduction des écarts de développement entre les territoires ultramarins et l'hexagone, d'une part, et la réduction des écarts de développement et des inégalités internes au sein de chaque outre-mer, d'autre part.

Le plan de convergence, prévu par le dispositif de la loi sur l'égalité réelle sera négocié avec l'Etat en 2018. D'une durée de 10 à 20 ans, il déterminera la trajectoire de convergence à atteindre et les secteurs dans lesquels le gouvernement souhaite agir en priorité en référence aux axes stratégiques prévus dans par les « Accords de Papeete ».

UN STATUT EN PHASE AVEC UNE HISTOIRE PARTAGÉE ET CONTEMPORAIN

C'est également dans ce climat apaisé qu'un projet de réforme du statut de la Polynésie française a pu être entrepris. Il doit aboutir avant la fin 2016.

Pour le gouvernement, ce projet doit être connecté avec les réalités. Il traduira en premier lieu la reconnaissance, annoncée par le Président de la République, du fait nucléaire et de l'ensemble de ses impacts pour notre société dans les domaines sanitaires, environnementaux, économiques et sociaux. La dotation globale d'autonomie, peu à peu réduite au

fil des plans d'austérité successifs, sera sanctuarisée. Ainsi, son montant annuel ne pourra pas être inférieur à son montant d'origine.

Il sera également procédé à des ajustements dans le domaine des compétences dévolues à la Polynésie française notamment sur le périmètre des matières premières stratégiques qui alimente le débat politique. Il procédera à une simplification du régime contentieux des lois du Pays afin de permettre leur entrée en vigueur dès leur adoption.

Il vise aussi à optimiser la mise en œuvre des concours financiers et techniques de l'Etat et à adapter les moyens du gouvernement.



● LA POLYNÉSIE AU CŒUR DE L'OcéAN PACIFIQUE

Une des priorités du président de la Polynésie française a été d'affirmer la place de la Polynésie dans son environnement régional et de favoriser les échanges, tant avec les grands pays de la zone Pacifique que les Etats insulaires. Notre Pays joue désormais un rôle moteur dans l'organisation et le développement régional.

CONSOLIDATION DES RELATIONS AVEC LA CHINE AFIN DE DYNAMISER LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Au titre de la promotion des investissements étrangers et afin de dynamiser l'économie locale, les 6 premiers mois de mandat du Président ont été consacrés à la consolidation des relations avec la Chine dans le cadre de la promotion de leurs investissements en Polynésie française.

Ainsi, dès 2015, une mission Gouvernementale a été organisée du 1er au 8 juin en Chine, afin de rencontrer les représentants du gouvernement chinois et leurs investisseurs tels que le groupe HNA (qui vient de racheter 2 hôtels à Bora Bora et Moorea), l'APCAE et Tahiti Nui Ocean Foods dont le chantier de ferme aquacole de Hao démarrera prochainement, tous les permis de construire état délivrés.

PRÉSENCE ACCRUE DANS LE PACIFIQUE

L'année 2016 marque un tournant dans les actions de promotion et de rayonnement de la Polynésie française dans le Pacifique.

Ainsi, le gouvernement de la Polynésie française a souhaité marquer d'avantage sa présence auprès des instances et organisations de la zone Pacifique dans le but de :

- développer des projets régionaux (tels que le câble sous-marin, une ligne aérienne)
- capitaliser les acquis régionaux et prévenir contre les risques écologiques (renforcer la place de la Polynésie française dans le Pacifique et son rôle moteur dans l'organisation et le développement régional)

A ce titre, l'organisation en juillet 2015, puis en juillet 2016, de la rencontre des Dirigeants polynésiens

(PLG) en Polynésie française a permis d'aboutir à la déclaration de Taputapuatea (qui a été présentée au Sommet France Océanie puis dans le cadre de la COP 21) et la déclaration Te Moana O Hiva (qui sera présentée à la COP 22), qui ont pour but de défendre le point de vue des pays insulaires du Pacifique à travers une seule voix.

Une position réaffirmée à Hawaï lors de la 10^{ème} conférence des dirigeants des îles du Pacifique et du Sommet de l'Océan Pacifique, fin août puis au Forum des Iles du Pacifique lors de la session de septembre à Pohnpei, qui a vu la Polynésie accéder au rang de membre à part entière.



tion Congress
ber 2016

L'EUROPE SOUTIEN LES PROJETS STRUCTURANTS

Le partenariat Polynésie française - Union Européenne continue de prospérer. L'Union continue à soutenir les projets structurants de la Polynésie française dans les domaines économique, environnemental et énergétique.

Le programme d'assainissement collectif des eaux usées dans la commune de Papeete bénéficie d'un financement de 2,214 milliards XPF (18,55 millions €).

Le 11^{ème} FED territorial 2014-2020 qui est doté d'une enveloppe de 3,533 milliards de francs sera centré sur le tourisme.

Le 11^{ème} FED régional 2014-2020, avec une enveloppe de 2,150 milliards de francs a conduit notamment à la tenue d'une conférence régionale pour les PTOM du Pacifique organisée à Tahiti les 25 et 26 novembre 2014, en présence des pays ACP du Pacifique, des organisations de coopération régionale et de la Commission-européenne. Cette conférence devait décider des domaines éligibles à ce fonds.

La nouvelle Décision d'Association d'Outre-mer, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, a permis de clarifier la situation des PTOM et a confirmé l'éligibilité « de principe »

à l'ensemble des « programmes et instruments prévus dans le budget général de l'UE ».

Les interventions de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en 2015 a continué à soutenir l'économie de la Polynésie française avec du financement à long terme. Le financement du secteur financier en 2015 a été fourni par la BEI :

- Banque de Tahiti (signé en novembre 2014) : ligne de crédit de 954.65 millions XPF (8 millions €) pour notamment financer des projets environnementaux et d'énergies renouvelables ;
- Banque de Tahiti (signé en novembre 2014) : crédit pour des lignes de microfinance de 715.99 millions XPF (6 millions €) ;
- Le financement du SWAC de l'hôpital du Taaone pour 980 millions XPF (8 millions €).

La BEI prévoit de poursuivre ses activités en Polynésie française dans les prochaines années, dans les secteurs des PME, de la microfinance et des projets environnementaux. En particulier, la BEI souhaite s'engager dans le développement de projets dans le secteur d'énergies renouvelables dans la Polynésie française.



2 ANS 1^{ER} BILAN

2016

- 02 LE MOT DU PRÉSIDENT
- 04 DES FINANCES PUBLIQUES ASSAINIES POUR SOUTENIR NOTRE DÉVELOPPEMENT
- 06 UN PLAN EXCEPTIONNEL D' ACTIONS ÉCONOMIQUES POUR RELANCER L'ACTIVITÉ
- 08 ÉCONOMIE BLEUE : DÉVELOPPEMENT DE NOS RESSOURCES MARINES
- 10 LA CRÉATION D'EMPLOIS EST DE RETOUR
- 12 NOUVELLE POLITIQUE PUBLIQUE DU TOURISME : +20% DE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE ENTRE 2013 ET 2016
- 14 LES LOGEMENTS SORTENT DE TERRE
- 16 ACCOMPAGNER LES FAMILLES ET LES PLUS VULNÉRABLES EN LUTTANT CONTRE L'EXCLUSION
- 18 MONTÉE EN CHARGE DE L'OFFRE SANITAIRE
- 20 UNE DÉMARCHE DE PERFORMANCE POUR AMÉLIORER LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE NOS ENFANTS
- 22 ASSURER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LA VALORISATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT
- 24 VALORISER NOTRE CULTURE ET EN FAIRE UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT
- 26 MODERNISER ET STRUCTURER L'AGRICULTURE
- 28 UN PARTENARIAT RESSERRÉ AVEC L'ÉTAT POUR LE BIEN DE TOUS LES CITOYENS
- 30 LA POLYNÉSIE AU CŒUR DE L'OCÉAN PACIFIQUE



PRÉSIDENCE
DE LA POLYNÉSIE
FRANÇAISE